



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2019
À 8 H 30

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. **Déclaration d'état d'urgence à la Ville de Boisbriand** – Déclarer l'état d'urgence pour les secteurs de la Ville touchés par la crue printanière et nommer la personne désignée à exercer les pouvoirs prévus par la Loi sur la sécurité civile.
 2. Période de questions (20 minutes) (items reliés aux sujets discutés à l'ordre du jour).
 3. Levée de la séance.
-